



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

PREAVIS N° 16/2019

Budget 2020

Dates proposées pour les séances :

Commission des finances :

11 novembre 2019 à 19h00

Combles de la Maison Jaune, Cully



LAVAUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

La Municipalité a l'honneur de vous présenter le budget de la commune de Bourg-en-Lavaux pour l'exercice 2020. Comme à l'accoutumée, ce document a été établi sur la base du budget 2019, de la situation comptable à fin août de cette année, de la situation ressortant des comptes 2018, ainsi que des directives cantonales pour 2020.

Dans la continuité du travail effectué ces dernières années et au vu de la situation financière toujours très préoccupante de la commune, la Municipalité continue à analyser et revoir tous les éléments du budget pour lesquels elle a directement le pouvoir décisionnel. Cet exercice lui permet de vous présenter un budget maîtrisé. Cette analyse minutieuse des comptes a été effectuée dans un but d'efficacité et non pas d'économie comptable pure, c'est-à-dire de trouver des économies là où il est possible, mais également allouer les dépenses nécessaires pour entretenir suffisamment notre patrimoine (routes, bâtiments) afin d'en maintenir sa valeur. La Municipalité est d'avis que la marge de manœuvre sur ses charges reste limitée.

Par l'adoption du préavis 14/2019 sur l'arrêté d'imposition 2020, le Conseil communal a voté une baisse d'impôt de 1.5pts. Cette baisse des revenus fait suite à l'engagement pris par l'UCV dans l'accord Canton-Commune concernant la mise en œuvre de la RIE III. Cette dernière est compensée par la reprise, par le canton, des charges de l'AVASAD (compte 730.351.400). Cette baisse d'impôts ne péjore pas le résultat de notre commune ni notre capacité d'autofinancement.

Comme chaque année, les imputations internes ont été revues, afin de refléter aussi fidèlement que possible la réalité. Ceci est d'autant plus important pour les chapitres avec des taxes affectées (déchets, épuration-égouts, eau), devant s'autofinancer.

Nous vous présentons le budget 2020, avec en regard celui de 2019 et les comptes 2018.

L'excédent de charges budgété pour 2020 se monte à CHF 1'888'900.

La marge d'autofinancement 2019 est positive à hauteur de CHF 190'900.

La marge d'autofinancement dégagée quasi nulle prévue au budget 2020 reste insuffisante pour une commune de notre ampleur avec des projets d'investissements importants ces prochaines années et reste trop dépendante d'événements que nous ne maîtrisons pas (rentrées fiscales exceptionnelles, péréquation).

Le plan des investissements pour les années à venir a été révisé en août par la Municipalité et revu une dernière fois en octobre. Il figure pour information en fin de brochure et renseigne de manière claire et détaillée le Conseil Communal sur les investissements à venir. Chaque année, la Municipalité apporte le plus grand soin à l'élaboration de ce document stratégique. Ce sont donc ***environ 25 millions d'investissements nets maximum qui sont projetés à ce jour pour la fin de la législature.***

Ces investissements mis en perspective avec notre marge d'autofinancement très insuffisante découleront sur ***une augmentation significative de la dette communale.***

Pour rappel, les comptes 2018 se sont bouclés par un excédent de charges. La brochure des comptes 2018 présente en détail cette situation et en donne les explications. En résumé, une baisse des recettes fiscales partiellement compensée par des dépenses globalement tenues et se trouvant inférieures de 1.6% au budget 2018. Les dépassements de certains postes étant compensés par des économies sur d'autres dicastères.

A l'heure d'établir le budget 2020, et en se basant sur des éléments encore partiels et provisoires (à prendre donc avec la plus grande prudence), les recettes fiscales 2019 estimées sont en ligne avec le budget. Les éléments peuvent encore évoluer en fin d'année dans un sens comme dans l'autre. En tenant compte d'une légère augmentation de la population, la Municipalité a décidé de prendre comme base au budget 2020 des recettes fiscales pratiquement identiques à celles du budget 2019. A cette base, pour les recettes structurelles, la Municipalité a appliqué la baisse d'impôts de 1.5pts.

Par ailleurs, comme vous le verrez en détail dans le budget qui suit, les charges maîtrisables ont été passées en revue. **Les charges maîtrisables ne viennent donc pas péjorer le budget 2020 et sont le reflet de ce qui doit être fait pour entretenir notre patrimoine.**

Le but n'est pas de donner ici toutes les explications, mais de fournir l'essentiel des éléments importants du budget. En effet, des remarques explicatives ont été insérées lorsqu'elles se justifiaient (**).

Comme nous le disons chaque année, et à l'instar de l'ensemble des communes de notre canton, l'équilibre des finances de Bourg-en-Lavaux dépend essentiellement des mécanismes péréquatifs mis en place par les autorités cantonales, ainsi que des rentrées fiscales et des taxes.

Charges cantonales

Comme chaque année et sans surprise, la **facture sociale** prévisionnelle 2020 à charge des communes augmente. Celle-ci passe à 824 millions, soit une hausse de 3% par rapport aux montants du décompte final 2018. Ces montants sont communiqués sous réserve d'éventuels amendements décidés par le Grand Conseil lors du vote final du budget.

Le système prévoit que les communes dites « riches » (avec une valeur de point d'impôt par habitant supérieure à la moyenne des communes du canton), comme la nôtre, participent proportionnellement plus aux charges cantonales – facture sociale, péréquation, réforme policière – que les autres.

Les éléments fiscaux pris en considération pour le calcul des acomptes 2020 sont ceux de la dernière année bouclée, à savoir 2018. De plus, le calcul des acomptes tient compte de l'entrée en vigueur de la RIE III vaudoise. Le rendement des personnes morales a été ajusté aux nouveaux taux de la RIE III vaudoise. **Le budget 2020 présente le montant des acomptes calculés par le canton.** En cela, ils correspondent aux sorties de liquidités que nous devons effectuer en 2020 pour ces charges cantonales. Le décompte final 2020 ne sera connu qu'en été 2021.

Le total des acomptes 2020 est de 10.5 millions contre 12.2 millions en 2019 et 9.3 millions selon le décompte final 2018.

Ecoles – Notre participation à l'Association scolaire Centre Lavaux (ASCL)

Pour rappel, tous les éléments relatifs aux écoles (charges et revenus) sont comptabilisés dans les comptes de l'ASCL, puis une répartition est effectuée entre les communes membres (Bourg-en-Lavaux, Chexbres, Rivaz, Puidoux, Saint-Saphorin) selon une clef de répartition basée pour 50% sur la population et 50% sur le nombre d'élèves.

Le budget 2020 de l'ASCL a été validé par le Conseil intercommunal en date du 2 octobre 2019 et ce dernier figure en fin de brochure. Le coût net à répartir est maintenant contrôlé et reste relativement stable pour passer de 6.558 millions au budget 2019 à 6.582 millions au budget 2020.

En raison notamment des éléments évoqués en début de chapitre, les charges nettes 2020 budgétées pour la commune de Bourg-en-Lavaux restent quasi inchangées par rapport au budget 2019.

Le total à charge de Bourg-en-Lavaux est de CHF 2'968'480 (contre CHF 2'968'894 au budget 2019, soit CHF 414 de diminution). Cette part correspond à environ 45% du budget total de l'association.

Autorités et personnel

Les charges Autorités et Personnel sont en légères augmentations (+1.64% par rapport au budget précédent, plus CHF 86'600).

La rétribution de la Municipalité (chapitre 102) est restée conforme au mode de rémunération adopté par le Conseil communal lors de sa session d'octobre 2016.

Quant au personnel communal (chapitre 110), la Municipalité a décidé d'accorder aux employés l'augmentation statutaire (annuité). De plus, cette année la contribution employeur à la caisse de pension augment comme prévu dans le plan validé par la Municipalité (+0.5%) et une légère inflation a été comptée (+0.5%).

Les frais de formation du personnel sont maintenus à CHF 20'000, ce qui constitue un minimum pour assurer quelques formations indispensables au personnel communal.

Biens, services, marchandises

Après les efforts importants consentis en 2018 sur les postes Biens, services et marchandise, ces derniers n'ont pas pu être reconduits sans une dévalorisation de notre patrimoine. Dès lors, comme lors du budget 2019, certains postes ne peuvent faire l'objet de réduction afin de satisfaire aux entretiens minimum nécessaires pour maintenir notre patrimoine. Toutefois une attention particulière a été portée aux charges pouvant faire l'objet d'une réduction. Il résulte une très légère baisse de CHF 70'300 (-1.00%).

Quelques exemples (liste non exhaustive) :

- L'entretien des routes (chapitre 430) est globalement en baisse. Une baisse de CHF 30'000 pour le compte 430.314.200 qui correspond au minimum nécessaire à l'entretien de nos routes.

- L'entretien du réseau électrique a subi une diminution de CHF 90'000 ce qui constitue l'entretien minimal de notre réseau. La mise en place du plan lumière communal fera l'objet d'une demande de crédit séparée.
- Un montant de CHF 60'000 d'honoraires et d'étude a été maintenu au budget 2020 au compte 349.318.500. Ce montant permet à la Municipalité d'étudier l'optimisation de notre patrimoine financier.

Chapitres avec des taxes affectées

Les chapitres avec des taxes affectées devraient s'autofinancer, afin que le produit de l'impôt ne soit pas « utilisé » pour couvrir un éventuel déficit.

- Chapitre 450 Déchets taxés : toujours déficitaire de plus de CHF 200'000 et ce malgré la modification des ramassages porte à porte.
- Chapitre 46 Réseau Egouts et Epuration : ce chapitre reste globalement équilibré depuis l'adaptation effectuée en 2017.
- Chapitres 810 et 811 Eau : chapitres en léger déficit qui ne peut être totalement équilibré par un fond affecté. Des entretiens supplémentaires suite à la mise en place du système Lorno (compte 611.314.410 entretien courant – Fuites). Il reste encore à se pencher sur la question du réseau d'eau des vignes (chapitre 812), actuellement encore financé par l'impôt, et qui devrait également à terme s'autofinancer.

Autres principaux éléments impactant le budget 2020 (en comparaison du budget 2019)

- Chapitre 331 : diminution des revenus liés aux vignes suite à la baisse des prix et augmentation de la vente en raisin par rapport au vin.
- 582.314.100 : Augmentation des frais à charge de la commune pour la paroisse catholique suite à la nécessité de changer l'éclairage intérieur de l'église catholique.
- 730.351.400 : disparition de la contribution à l'AVASAD reprise par le canton.

Recettes fiscales

L'évaluation des recettes fiscales est toujours délicate, ces revenus pouvant varier fortement en fonction de la conjoncture. Nous en avons fait la bonne expérience à la clôture des comptes 2017 tout comme la mauvaise lors de celle de 2018 et 2015.

Les chiffres inscrits au budget 2020 tiennent compte des résultats de 2018 corrigés des éléments exceptionnels et uniques, ainsi que des estimations effectuées tout au long de l'année 2019 sur la base des chiffres provisoires (assez volatiles) fournis mensuellement par l'Administration cantonale des impôts. Il a été également appliqué la baisse d'impôts - 1.5 pts (-2.34%) votée par votre Conseil Communal.

Les impôts sur les personnes morales ont été revus à la lumière des estimations des acomptes 2019 et de projection de clôture.

L'impôt foncier a subi une très légère augmentation, la valeur fiscale des bâtiments augmentant régulièrement et la part à l'impôt sur les gains immobiliers ainsi que l'impôt sur les droits de mutation également afin de refléter plus justement les chiffres des années antérieures.

C'est ainsi que les recettes fiscales budgétées 2020 sont quasi au même niveau que le budget 2019.

Il résulte que la valeur du point d'impôt budgété pour 2020 est légèrement supérieur à celui du budget 2019.

Voici la valeur du point d'impôt communal depuis la fusion (arrondi au millier) :

- 2012 : CHF 254'000
- 2013 : CHF 271'000
- 2014 : CHF 300'000
- 2015 : CHF 276'000
- 2016 : CHF 281'000
- 2017 : CHF 309'000
- 2018 : CHF 271'000
- Budget 2019 : CHF 289'000
- Budget 2020 : CHF 294'000

Conclusions

Le récapitulatif du budget 2020 de Bourg-en-Lavaux se présente comme suit :

Recettes totales	CHF	36'935'000
Charges totales	CHF	38'823'900
Excédent de charges	CHF	1'888'900

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 16/2019 de la Municipalité du lundi 28 octobre 2019;
Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver le budget 2020 tel qu'il vous est présenté.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 28 octobre 2019

Annexes : budget détaillé, tableau prévisionnel du résultat, charges et revenus par nature

Délégué de la Municipalité : Monsieur Jean-Pierre Haenni, Syndic